

Dossier de formation

Examen de capacité de chef de la sécurité selon l'OAASF

Données de base du candidat

Nom / Prénom			
Adresse		NPA	
		Localité	
Date de naissance		N° pers.	
Nationalité			
Société/VO			

Langue de l'examen selon K 230.0 Compétences linguistiques: **français**

Le candidat est autorisé à exercer les fonctions de chef de la sécurité sous la surveillance d'un accompagnateur du stage (chef de la sécurité).

L'accompagnateur du stage doit être âgé d'au moins 20 ans révolus et pouvoir justifier d'au moins un an d'expérience pratique en tant que chef de la sécurité.

Lieu et date

Nom, prénom, n° pers.
de l'examineur

Signature de
l'examineur

Signature de la personne
examinée (candidat)

Examen théorique / Examen de rattrapage → **RÉUSSI**

Valable à partir du

(12 mois jusqu'à l'examen pratique)

Le dossier de formation est valable 12 mois à partir de la réussite de l'examen théorique.

Valable pour les entreprises de chemin de fer suivantes:

CFF SA, Hilfikerstrasse 1, 3000 Berne 65

BLS SA, Genfergasse 11, 3001 Berne

RhB SA, Bahnhofstrasse 25, 7002 Coire

Une pièce d'identité avec photographie devra également être présentée (p. ex. passeport, carte d'identité, carte d'agent, permis de conduire pour la circulation routière).

Examen théorique / Examen de rattrapage → **NON RÉUSSI**

1) Le PEX remet le dossier complet au candidat.

2) Le PEX remet **uniquement cette page** au candidat.

Traitement du dossier: PEX → Candidat → PEX → HR-POK

Dossier de formation

Examen de capacité de chef de la sécurité selon l'OAASF

Explications concernant le stage

Travaux préparatoires

Organisation générale du stage

L'employeur du candidat se concerta avec la succursale de Maintenance, les centres de compétence de Projets ainsi que, selon le cas, avec Installations et technologies afin de convenir de l'organisation du stage. Les SC des sociétés peuvent également se charger de l'accompagnement de stage des candidat(e)s SC. Le stage doit être effectué dans un délai de 6 mois après l'examen théorique réussi. Une prolongation du délai de 6 mois maximum peut être demandée par mail à I-SQU-SI en envoyant le dossier de formation complet à l'adresse mail: arbeitsstellensicherheit@sbb.ch.

Prolongation du délai du stage

Le stage est prolongé de 6 mois supplémentaires.

Nom, Prénom, I-SQU-SI, Date

Organisation détaillée du stage

Le ou les interlocuteur(s) défini(ssen)t avec le ou les chef(s) de la sécurité concerné(s) le(s) chantier(s) ainsi que les dates d'intervention pour le stage. On garantira également la présence sur place d'un accompagnateur du stage (CS) possédant la qualification requise.

Qualification de l'accompagnateur du stage (CS)

L'accompagnateur du stage doit être âgé d'au moins 20 ans révolus et pouvoir justifier d'au moins un an d'expérience pratique en tant que chef de la sécurité. La qualification professionnelle de l'accompagnateur du stage et son plaisir à transmettre ses connaissances jouent un rôle essentiel dans la réussite du stage et doivent par conséquent être prises en compte lors du choix de l'accompagnateur du stage.

Stage

Début du stage/attentes vis-à-vis de l'accompagnateur du stage et le candidat

Le candidat se rend sur le lieu du stage à la date convenue. Il doit apporter son dossier de formation et le présenter avec une pièce d'identité valable¹ au chef de la sécurité intervenant sur le lieu du stage. L'accompagnateur du stage (CS) instruit le candidat et vérifie que les tâches exigées d'après la check-list du stage (page 3) sont exécutées. Il surveille continuellement le candidat et intervient au besoin pour le corriger.

Si une situation de danger se présente, il doit immédiatement intervenir et donc se tenir prêt comme s'il exerçait lui-même les fonctions de chef de la sécurité.

Le dossier de formation et une pièce d'identité en cours de validité doivent pouvoir être présentés à tout moment en cas de contrôle sur le chantier.

Gestion du dossier de formation

L'accompagnateur du stage et le candidat mettent à jour la check-list du stage dès l'exécution réussie des différentes tâches en toute autonomie par le candidat. Le plan d'intervention doit être actualisé tous les jours et être visé par le candidat et l'accompagnateur du stage. Les formulaires «Annonces pour la sécurité sur les chantiers» complétés et les autres documents traités doivent être joints au dossier de formation (les originaux restent à la disposition de la direction de la sécurité; le candidat est responsable de la réalisation des photocopies ou des photos). **Seules les check-lists actuellement valables peuvent être utilisées. Le candidat ou la candidate ne sera pas admis-e à l'examen oral avec des check-lists périmées.**

Par leur signature, l'accompagnateur du stage et le candidat attestent avoir traité le plan d'intervention et la check-list du stage conformément à la réalité.

Fin du stage

1

Une fois que le candidat a réalisé toutes les tâches obligatoires, qu'il estime les maîtriser, qu'il a passé au moins 8 engagements de 4 heures ou au moins 4 engagements de 8 heures en intervention et qu'il se sent capable d'exécuter le travail de chef de la sécurité de façon autonome et sous sa propre responsabilité, il le confirme par une signature.

2

Le dernier accompagnateur du stage confirme par sa signature que le candidat a réalisé au moins 8 engagements de 4 heures ou au moins 4 engagements de 8 heures en intervention et que la check-list est intégralement remplie (part minimum obligatoire selon le plan d'intervention disponible en page 3) et qu'il est en mesure d'exécuter seul le travail de chef de la sécurité.

Le candidat conserve le dossier de formation et le remettra à l'examineur lors de l'examen pratique.

Si une ou des signatures manquent sur ce document, le candidat n'est pas autorisé à se présenter à l'examen pratique.

¹ Pièce d'identité en cours de validité avec photographie (p. ex. passeport, carte d'identité, carte d'agent, permis de conduire pour la circulation routière)

Dossier de formation

Examen de capacité de chef de la sécurité selon l'OASF

Nom, prénom

Entreprise
privée / UO

Check-list du stage

Afin de compléter l'instruction théorique, un stage sous la supervision d'un CS expérimenté doit être réalisé dans un délai de six mois après l'examen théorique. La durée du stage est d'au moins 8 engagements de 4 heures ou au moins 4 engagements de 8 heures.

Les tâches suivantes doivent être exécutées par le candidat sous la responsabilité d'un accompagnateur du stage (CS):

Tâches exécutées au cours du stage Tâches obligatoires	Exécution autonome Date	Accompagnateur du stage (CS)	
		Signature	N° pers.
Contrôle d'opportunité du dispositif de sécurité (5.3.1.1)			
Information du personnel (5.3.1.1) (élément du briefing)			
Instruction des protecteurs/sentinelles (5.3.1.1)			
Ordre de commencer et d'arrêter les travaux (5.3.1.2)			
Ordre et discipline (5.3.1.3)			
Toutes tâches de surveillance (5.3.1.3)			
Utilisation des moyens de communication (5.3.1.1 / 7.4.6 / I-50210 7.4.6)			
Demande d'interdiction auprès du CC (le formulaire 30 complété doit être joint au dossier) (5.3.1.2/ 7.3.4 / I-50210 7.3)			
Franchissement d'aiguilles sur des voies interdites – Autorisation générale (le formulaire 7 complété doit être joint au dossier) (5.3.1.3 / 7.3 / I-50210 7.3)			
Mouvements de manœuvre sur une voie interdite (le formulaire 8 complété doit être joint au dossier) (5.3.1.3 / 7.6 / I-50210 7.6)			
Tâches complémentaires (optionnelles)			
Contrôle de la légitimation des protecteurs/sentinelles (5.3.1.1)			
Vérification de l'instruction du personnel (5.3.1.1 / 7.2.1 / I-50210)			
Demande de restrictions d'exploitation et/ou d'annonces (le formulaire complété doit être joint au dossier) (5.3.1.3 / 7.3 / I-50210 7.3)			
Instruction définissant le responsable de la mise en place des signaux d'arrêt après l'introduction d'interdictions, de l'emplacement de ceux-ci et de l'annonce de voie praticable. (5.3.1.1 / 7.3.6.1/ 7.3.6.1 / I-50210 7.3.6.1)			

Remarques: cette liste n'est pas exhaustive. Elle peut être complétée en fonction des conditions locales.

Prise de position du candidat Nom, prénom

Je confirme avoir exécuté et maîtriser toutes les activités visées ci-dessus.

Date

Signature

Nom, prénom

Entreprise
privée / UO

Dossier de formation

Examen de capacité de chef de la sécurité selon l'OAASF

Stage

Le candidat a terminé avec succès sa formation théorique de chef de la sécurité selon le règlement R RTE 20100. Le candidat et l'accompagnateur du stage (CS) sont tenus de compléter le présent formulaire dans le cadre du stage obligatoire.

Plan d'affectation

Les dates relatives au stage doivent être définies au préalable.		Type de chantier	Unité organisationnelle	Candidat Signature	Accomp. du stage (CS)	
					Signature	N° pers.
au moins 8 engagements de stage accompagnés	1)					
	2)					
	3)					
	4)					
	5)					
	6)					
	7)					
	8)					

Dès que l'accompagnateur du stage juge le stage complet (check-list du stage traitée) et suffisante (au moins 8 engagements d'au moins 4 heures de stage accompagnés) et que le candidat s'estime capable de travailler de façon autonome, celui-ci peut passer l'examen pratique.

1 **Prise de position du candidat**
 Je me sens capable d'exécuter le travail de CS de façon autonome et sous ma propre responsabilité.

Date Signature

2 **Prise de position du dernier accompagnateur du stage**
 L'accompagnateur du stage confirme par sa signature que la check-list est remplie complètement (au minimum toutes les tâches obligatoires selon le plan d'affectation disponible en page 3) et que le candidat serait donc théoriquement en mesure d'exécuter seul le travail de chef de la sécurité.

Date Signature

Nom, prénom N° pers.

3 **Prise de position de l'employeur du candidat**
 Confirme que le stage a été intégralement et correctement réalisé.

Date Signature